

**COMPTE RENDU DU VOYAGE AU CAMBODGE ORGANISE PAR
L'INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME DU BARREAU DE MONTPELLIER**

L'Institut des Droits de l'Homme de Montpellier a organisé un déplacement au Cambodge du 24 novembre au 4 décembre 2008, auprès des Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

Les membres participants étaient Régine Barthélemy, Jean Jacques GANDINI, Catherine SZWARC, Guylaine LANG CHEYMOL, Marie-Paule CANIZARES, François LAFONT, Chloé GADEN et Pascale TAEELMAN du barreau de Créteil.

« La défense des droits et des libertés figure au premier rang des engagements des avocats. »

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce voyage des avocats de l'IDH du Barreau de Montpellier, engagés pour la promotion de la justice pénale internationale. Rappelons que nos membres s'étaient également rendus il y a une dizaine d'années auprès du Tribunal Pénal International d'ARUSHA pour les crimes commis au RWANDA.

Il est vrai aussi que, là encore, le voyage au Cambodge a été grandement facilité par notre Confrère François ROUX en charge d'un dossier auprès de la juridiction cambodgienne et qui a permis à l'Institut un accès privilégié à cette dernière juridiction.

C'est ainsi que le groupe s'est replongé dans les événements atroces commis durant la période du Kampuchéa démocratique entre avril 1975 et janvier 1979, sous le régime de Pol Pot, où les Khmers Rouges ont éliminé un quart de la population (environ 2 millions de personnes) en déplaçant massivement les populations réduites à l'état d'esclavage dans des camps de travail, mortes d'épuisement et de faim quand elles n'étaient pas exécutées sommairement...

Ainsi, la visite du camp S21 situé à Phnomh Pen et dirigé à l'époque par le DUCH dont le procès démarre dans quelques semaines s'avérait indispensable.

Cet ancien lycée transformé en centre de tortures a servi de base à l'exécution de près de ... 14 000 personnes, dont très souvent des membres du parti qui ne paraissaient pas assez « purs » dans leurs idées révolutionnaires ou efficaces dans leurs actions de correction auprès des populations.

Les photos de milliers de visages d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards méticuleusement prises par les bourreaux avant l'aveu sous torture des « confessions », ces visages aux yeux épouvantablement ouverts d'angoisse dans l'intuition du destin qui les attend, alignées sans fin dans plusieurs salles comme le pire des cauchemars..., nous poursuivront je crois bien longtemps

Ce premier contact a été éprouvant mais indispensable à la compréhension des événements et avant la visite au Tribunal Pénal.

Cette visite s'est déroulée sur deux jours, incluant également la visite de la prison, située dans l'enceinte du Tribunal.

Ce dernier est situé à plus de 20kms de Phnom Penh plus loin que l'aéroport ce qui est une première entrave à son accessibilité pour les populations qui sont par ailleurs incitées, via les Organisations Non Gouvernementales, à assister au procès même dans ses phases procédurales les plus ardues, également encouragées à se constituer partie civile.

Ce Tribunal a été mis en place suite à de longues négociations entre l'ONU et le gouvernement cambodgien qui ne voulait pas d'un tribunal international ad hoc comme en ex-Yougoslavie ou au Rwanda. Un accord est intervenu en 2003 qui réduit le champ des poursuites à l'époque Khmer Rouge et crée un système « sui generis » de « chambres extraordinaires » rattachées au système judiciaire cambodgien déjà existant. La composition des organes d'instruction (chambres d'instruction), de poursuite (parquet) et de jugement prévoit la participation de cambodgiens en majorité et d'internationaux pour le reste. Ces compositions hybrides se retrouvent également au deuxième degré puisqu'il existe une chambre de la Cour Suprême qui évoque les appels.

Les entretiens que nous avons pu obtenir confirment tous le formidable pari de ce tribunal qui par son caractère hybride rajoute une incroyable complexité à des dossiers déjà assez lourds en eux-mêmes. La traduction de milliers de pièces de dossiers en trois langues, la coordination de tous ces services qui ne parlent pas la même langue et n'ont pas la même culture, l'application de la civil law avec des juges internationaux qui ne jurent que par la common law et ne comprennent pas l'utilité des juges d'instruction, enfin les constitutions de parties civiles, pour la première fois devant une juridiction internationale, sont autant d'obstacles à surmonter qui entraînent des délais qui font rager nos trois juges français très investis dans leur mission. Cette inquiétude qui habite les juges français Marcel LEMONDE co-juge d'instruction, Jean Marc LAVERGNE membre de la Chambre de Première Instance ou Alex BATES procureur adjoint est légitime et encore accentuée par l'âge même des détenus qui frôlent ou dépassent les 80 ans !!!

Il y a en effet actuellement cinq détenus en passe d'être jugés, anciens dignitaires du parti et membres du gouvernement de l'époque (Rappelons que Pol Pot est mort en 1998..Le prochain est DUCH dont l'avocat est François ROUX avec son co-avocat cambodgien ; le procès débutera vraisemblablement en avril.

Pour ce qui est des avocats il y a une section du tribunal plus spécialement chargée de l'appui à la défense ; nous avons rencontré Mr Wayne JORDASH qui a lui aussi partagé avec nous son inquiétude quant à la réalité d'une réelle défense face à la présomption de culpabilité qui pèse sur les détenus, à la charge qui pèse sur les juges notamment cambodgiens, aux attentes de la société civile...

Parmi les autres rencontres importantes de notre séjour citons celle avec RITHY PANH lui-même. Ce cinéaste cambodgien dirige aussi un Centre de Documentation Nationale, BOPHANA CENTER qui conserve des copies de tout ce qui a pu être trouvé comme archives de la période Khmer Rouge, ainsi que tous les témoignages qui ont pu être recueillis depuis. Et qui sont à disposition gratuitement auprès de tout le public cambodgien ; de nombreuses classes y défilent et les jeunes accèdent directement par le biais d'ordinateurs mis à disposition.

Nous avons encore eu l'opportunité de rencontrer des membres d'ONG comme Avocats sans frontières qui fait un gros travail avec les parties-civiles, ou encore le Bâtonnier Monsieur CHIV

SONGHAK Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Cambodge, ordre encore jeune (1993) et qui sollicite des échanges avec les barreaux français.

Nous vous renvoyons sur notre site www.idh-montpellier.org qui contient des précieuses informations sur tous ces thèmes .Par ailleurs le film « S21 » ou « la machine de mort khmer rouge » de Rithy Panh sont indispensables pour la bonne compréhension du sujet ; également le site des Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens (www.eccc.gov.kh)

Nous avons été convaincus que la justice internationale est un investissement pour la paix de ce pays même si nous en avons très concrètement vu les limites. Nous savons par ailleurs et paradoxalement que la justice classique et quotidienne du pays ne répond pas forcément encore aux critères internationaux de justice équitable et indépendante. Elle a par ailleurs peu de moyens par rapport aux sommes considérables qui ont été mises en jeu pour la mise en place de ce tribunal international !!

Mais l'organisation des Chambres extraordinaires en coopération entre le Cambodge et la communauté internationale, qui implique magistrats et avocats cambodgiens, peut aussi être pour la justice et le barreau cambodgien un facteur d'ouverture et d'exigence : à cela aussi, les avocats peuvent tenter d'apporter leur soutien, à travers les Ordres, à travers les associations (Avocats Sans Frontières réalise actuellement un travail de formation important) à travers le Conseil National des Barreaux.

La visite aux chambres extraordinaires nous a encore permis de poursuivre nos réflexions très actuelles sur la place du juge d'instruction dans le procès pénal, sur les avantages et inconvénients de la civil law débats auxquels notre profession est actuellement confrontée.

Pour échanger encore sur notre voyage et sur les réflexions qu'il nous inspire, nous vous invitons à une prochaine rencontre, avec photos à l'appui, le jeudi 5 février prochain à partir de 18 h à l'Hôtel de Paul, mis aimablement à notre disposition par Madame le Bâtonnier

A très bientôt je l'espère

Guylaine LANG CHEYMOL

Présidente de l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Montpellier